



Association pour la préservation du lac Magog

Procès-verbal de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE Tenue le samedi 8 juin 2024 de 10h00 à 11h00 À la Salle communautaire de Sainte-Catherine-de-Hatley

Présences : La liste des présences se trouve à l'Annexe 1 du présent PV

1. Ouverture de l'Assemblée

Le président Jacques Dodier remercie les membres pour leur présence et annonce l'ouverture de l'AGA. Il remercie Henri Tourigny et Rose-Ange Proteau pour leur aide à l'accueil.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour a été dûment transmis avec la convocation à l'AGA.

L'adoption de l'ordre du jour est dûment proposée par Hélène Roy et appuyée par Robert Goyette.

Adoptée à l'unanimité

3. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 4 juin 2023

Le procès-verbal a été dûment transmis aux membres avec la convocation à l'AGA.

Il est dûment proposé par Paul Picard appuyé par Jacques Brien d'adopter le procès-verbal de l'AGA du 4 juin 2023, tel que soumis. (Voir le PV à l'Annexe 2 du présent PV.)

4. Rapport des activités de l'année par le président et les membres du CA responsables de comités et de groupes de travail

Le président rappelle les valeurs sur lesquelles s'appuie la mission de l'Association : vigilance, concertation, collaboration, rigueur et éducation.

Il résume ainsi les activités du CA durant l'année 2023-2024 :

Une 53^e année bien remplie :

- 10 rencontres du CA (2 fois plus cette année que l'an dernier)
- Formation de 5 comités très actifs
- Plusieurs rencontres avec les municipalités et les partenaires ,
 - Rappel des 5 axes du plan d'actions triennal 2023-2026 pour lesquels des comités ont été mis sur pied ; les responsables de ces comités présententci-après les résultats de leurs travaux: **Concertation avec les 3 municipalités riveraines, Qualité de l'eau, Sécurité nautique, Communication et recrutement.**
 - **Concertation avec les 3 municipalités riveraines :**
Nombreux suivis de la rencontre de concertation du 19 mai 2023, très prometteuse (28 participants) . Malgré les rencontres individuelles (11) avec les 3 villes, les rencontres (4) avec le COGESAF et les rencontres (3) avec la MRC de Memphrémagog, il n'a pas été possible de tenir une deuxième rencontre de concertation qui avait pourtant été convenue à la fin de la rencontre du 19 mai 2023.. Il faut reconnaître que chaque instance établit son propre agenda et ses priorités.
Devant ce constat, un **changement de stratégie** s'est imposé. Ainsi les membres du CA travaillent présentement à l'élaboration d'un Plan Directeur de l'Eau (PDE) du lac Magog qui implique une concertation avec de nombreux partenaires. Pour cet important dossier exigeant, le Rappel a été mandaté. Une proposition pour une première phase a été récemment présentée et sera discutée par les membres du CA. Essentiellement la proposition du RAPPEL soumet la démarche suivante :
 - Préparer de la documentation de support
 - Rechercher du financement

- Piloter les rencontres avec les 3 municipalités, le COGESAF, la MRC de Memphrémagog et avec les autres partenaires
- **Qualité de l'eau :**
 Christian Perreault, responsable de ce comité, résume les actions réalisées en 2023, et présente celles prévues pour 2024. Il remercie Germain Thibault et Marielle Ledoux qui ont été responsables de ce comité ces dernières années. Les membres de ce comité souhaitent avoir l'aide d'une personne bénévole formée dans le domaine de la qualité de l'environnement de l'eau des plans d'eau, afin de soutenir et d'orienter les actions du comité.
 - ✓ Le comité est impliqué dans la réalisation du Plan directeur de l'eau du lac Magog (PDE) présenté par le président précédemment
 - ✓ Lavage des embarcations – mise sur pied d'un groupe de travail :
 - Élaboration d'un plan d'actions 2023-2025
 - Réalisation et distribution d'un dépliant d'information et de sensibilisation
 - Réactions au Rapport de la MRC de Memphrémagog intitulé **Évaluation sur la stratégie régionale MRC de stations de lavage** et nos recommandations en préparation, en concertation avec les associations de lacs voisins (Memphrémagog, Massawippi, Lovering).
 - Concertation avec les trois villes riveraines pour l'implantation de stations de lavage automatisées et adaptations de la réglementation et des procédures.
 - ✓ Participation aux consultations de la Ville de Magog pour la relocalisation de la rampe de mise à l'eau rue Bournival, et pour les bandes riveraines situées le long de la rivière Magog et du lac Magog sur leur territoire
 - ✓ Mesures de la transparence dans le lac été 2023, prélèvements pour analyse de l'eau du lac, été 2024, selon les normes du Réseau de Surveillance Volontaire des Lacs (RSVL), organisme mis sur pied par le ministère de l'Environnement
 - ✓ Nouveau plan d'actions du comité Qualité de l'eau en phase préparatoire
 - ✓ Rapports sur les tributaires Custeau, Venise et Ruisseau Rouge : présentation Ville de Magog

En terminant, Christian Perreault informe les membres que Germain Thibault est membre du CCE (Comité consultatif en environnement de la Ville de Magog, et que Jean Désy a accepté à nouveau d'agir à titre de sentinelle du lac, chargé de recevoir les commentaires relatives à des situations anormales sur le plan d'eau. Les membres sont invités à l'informer, le cas échéant.

Quelques questions des membres :

- ✓ Question sur la présence de mousse blanche de manière régulière
- ✓ Où aller chercher l'information : le site des villes pour la qualité de l'eau pour la baignade
- ✓ Question sur le myriophylle : difficulté à avoir accès au lac dû à la très grande quantité de plantes aquatiques échouées sur les berges, dont le myriophylle à épis – information que le RAPPEL nous a fournie relative à la pose de jute, solution non pertinente et très coûteuse pour le lac Magog – une des solutions serait l'arrachage manuel selon les techniques éprouvées et acceptées par le ministère de l'Environnement.
- **Sécurité nautique :**
 Le responsable de ce dossier, Jaques Dodier, informe les membres actions de ce comité (achats de bouées et ajouts et repositionnement de bouées au muret au sud du lac) :
 Achat de 11 bouées additionnelles (total de 39 bouées privées), Ajout et repositionnement de bouées (muret au sud du lac), Ajout d'une bouée de vitesse dans la rivière en aval du lac, Ajout de 3 bouées dans le marais, Ajout de 6 bouées de chenal pour la zone du muret (projet en cours)
 Entente avec Sherbrooke et Quai Idéals (installation/collecte)

Entente de collaboration avec le Club Nautique du Petit Lac Magog (CNPLM) / Bouée du Rocher Gull (*Gull Rock*)

Entretien et réparation des bouées endommagées (crue des eaux en juillet 2023)

Harmonisation de la présence des Patrouilles nautiques (MRC de Memphrémagog, Police Sherbrooke et Régie intermunicipale de la MRC)

Robert Goyette a amorcé ce projet avec la construction de bouées privées en 2022, selon les normes de TC.

La Ville de Sherbrooke travaille à préparer une demande pour la réduction de la vitesse sur la rivière Magog en aval.

Les membres sont invités à faire des plaintes à la patrouille nautique pour dénoncer les comportements qui ne respectent pas les limites de vitesse et les comportements qui endommagent les berges en créant des vagues surdimensionnées.

- **Communication :**

Liane Savard, vice-présidente communication, résume les actions du comité :

Comité communication mis sur pied pour réaliser le changement de nom de l'Association que l'Assemblée générale spéciale vient d'adopter. De plus, un nouveau logo représentatif du plan d'eau, dynamique, porteur et mieux ciblé a été adopté.

- **Recrutement :**

Suzanne Chevalier, Pour atteindre l'**objectif 2024 de 500 membres**

Une importante campagne de sollicitation a été lancée.

Nouveauté 2024: inscription des membres résidents à la même adresse

Résultats à ce jour:

520 mbres

521 3350\$ de dons reçus

Questions des membres :

- ✓ Est-il pensable de prévoir un membership d'une durée de deux ans ? Le comité analysera la suggestion
- ✓ Jacques Dodier rappelle les obligations de la loi 25 sur les renseignements personnels des membres
- ✓ Est-ce possible d'avoir une catégorie « membre partenaire ?
- ✓ L'Association émet un reçu d'impôts pour un don de 25 \$ ou plus.

- Communication : feuille de route en début d'année – développer les outils de communication avec les membres. Page Facebook – merci Patricia Guekjian qui s'occupe de cette page.

Nouveau comité sur le financement : Le président Jacques Dodier fait appel aux membres qui pourraient être intéressés.

- Recrutement : Suzanne Chevalier - voir les données dans le PPT

1. **Ratification des actions du CA du 3 juin 2023 au 8 juin 2024**

Proposée par Henri, appuyée par Jean Demers

Proposition adoptée à l'unanimité

3. **États financiers - résultats au 31 mars 2024**

**ASSOCIATION POUR LA PRÉSERVATION DU LAC MAGOG
RÉSULTATS**

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE	<u>31 mars 2024</u>	<u>31 mars 2023</u>
PRODUITS		
Cotisations des membres	13 185 \$	14 300 \$
Subventions municipales	6 190 \$	15 040 \$
Dons	4 262 \$	5 785 \$
Intérêts et commandites	1 346 \$	1 052 \$
	<u>24 983 \$</u>	<u>36 177 \$</u>
CHARGES		
Projets	11 644 \$	12 915 \$
Frais d'analyses d'eau	250 \$	1 180 \$
Honoraires	4 025 \$	0 \$
Matériel d'information	1 531 \$	396 \$
Assemblée générale	283 \$	447 \$
Frais de représentation et de déplacement	2 155 \$	809 \$
Frais de recrutement	3 629 \$	297 \$
Fournitures de bureau, papeterie et informatique	1 815 \$	1 301 \$
Assurances et taxes	962 \$	787 \$
Frais de banque	267 \$	330 \$
	<u>26 561 \$</u>	<u>18 462 \$</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES(DES CHARGES SUR LES PRODUITS)	(1 578 \$)	17 715 \$

4. Résultats prévisionnels pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025

**RÉSULTATS PRÉVISIONNELS
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 mars 2025**

PRODUITS

Cotisations des membres	\$ 11 500
Subventions municipales-fonctionnement	\$ 3 040
Subventions municipales-projets	\$ 5 000
Dons des membres	\$ 2 500
Intérêts	\$ 500
	<u>\$ 22 540</u>

CHARGES

Directeur de l'eau -identification des sources de financement	\$ 8 200
Assurances	\$ 4 500
Frais d'analyses d'eau	\$ 2 600
Honoraires	\$ 3 300
Assemblée générale	\$ 1 200
Matériel et document d'information	\$ 4 000
Matériel, Cotisation et Frais de représentation et de déplacement	\$ 2 400

de Recrutement	\$ 1 500
itures de bureau et papeterie	\$ 1 500
iatique	\$ 2 700
ances et taxes	\$ 1 200
de banque	\$ 250
	<hr/>
	\$ 33 350

DENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS

(\$ 10 810)

Le 11 2024

ré par la trésorière, Suzanne Chevalier

Proposé par Wendella Hamilton

Appuyé par Robert Potvin

Proposition adoptée à l'unanimité

5. **Élections au conseil d'administration** : 6 postes à combler pour un mandat de deux ans (2024-2026)

Le président Jacques Dodier propose que Maître Roger Caron, membre de l'Association préside l'élections des membres au conseil d'administration.

Proposition adoptée.

L'article 7 des Règlements généraux stipule que le CA doit compter au minimum 5 personnes, et au maximum 11 personnes.

Cinq personnes ont été lues à l'AGA 2023 pour un mandat de 2 ans (2023-2025) : Suzanne Chevalier, Jean Désy, Jacques Dodier, Philippe Leng dont le poste a été comblé par Jean-François Lachance suite à la démission de Philippe, et Christian Perreault, suite à la démission de Martin Roy.

Six postes sont donc à combler pour un mandat de deux ans (2024-2026).

Le président d'élection appelle les mises en candidatures :

Liane Savard, Roger Paquette, Joanne Sarrasin et Robert Goyette sont proposées.

Le président demande à ces personnes si elles acceptent d'être mises en élection. Robert Goyette refuse tout en indiquant qu'il doit refuser cette année. Les trois autres acceptent.

Il est dûment proposé et appuyé que de nommer Liane Savard, Roger Paquette et Joanne Sarrasin membre pour deux ans.

6. **Parole aux membres**

Plusieurs questions ou commentaires ont été notés dans le procès-verbal.

Un membre se demande s'il est possible de prévoir inviter des personnes plus jeunes pour assurer la relève aux actions de l'association, tout en les sensibiliser à l'importance de l'environnement de qualité.

Le président Jacques Dodier mentionne que cette question fait partie des réflexions de l'association.

Un membre demande si nous connaissons les principales sources de phosphore. Christian Perreault répond à cette question, en rappelant les études qui ont été réalisées ces dernières années.

Jacques Dodier complète en mentionnant que l'Association travaille avec les municipalités pour les inviter à intervenir davantage dans les différents dossiers.

Christian Perreault rappelle la concertation avec la Ville de Magog relative à l'usine de traitement des eaux usées, aux serres de magog, au golf, qui sont des entreprises susceptibles de rejeter des produits nocifs pour la qualité de l'eau de la rivière et du lac.

Un membre trouve intéressant ce matin de voir la participation citoyenne. Il rappelle que comme citoyen, chaque personne a un rôle à jouer. Les normes gouvernementales et la sensibilité politique sont parfois à une certaine distance.

Merci aux bénévoles Lucie Des Roberts et Michel Lacroix pour leur participation avec Aline Dumont dans la préparation du goûter que l'Association vous offre.

7. Levée de l'Assemblée

Il est dûment proposé et appuyé de lever l'assemblée.

CONFÉRENCE

Tel que prévu, une conférence a suivi l'AGA :

Conférencier : Jean-François Martel, biologiste, directeur général du RAPPEL (Experts conseils en environnement et en gestion de l'eau)

Titre : **De la gouttière au lac : comment gérer les eaux de pluie sur ma propriété :**

1. Le phénomène d'eutrophisation et les indicateurs pour le mesurer
2. L'influence du bassin versant et les sources de dégradation des lacs
3. Les bonnes pratiques en général pour préserver les lacs
4. La gestion des eaux pluviales à l'échelle d'un terrain résidentiel

Présences à l'AGA



Association pour la préservation du lac Magog

Procès-verbal de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Tenue le dimanche 4 juin 2023 de 10h30 à 13h00
À la Salle communautaire de Sainte-Catherine-de-Hatley

Étaient présent.es : du conseil d'administration : Suzanne Chevalier, Jean Désy, Jacques Dodier, Aline Dumont, Patricia Guekjian, Roger Paquette, Martin Roy, Joanne Sarrasin et Liane Savard

Étaient absents : Philippe Leng, Germain Thibault

Membres de l'APLMagog présent.es : Hélène Roy, Marielle Ledoux, Alain Proulx, Bibiane Gagnon, Lucie Des Roberts, Andrée-Nicole Blouin, Roger Caron, Gervaise Corriveau, Paul Picard, Françoise Boudreau, Jean-François Lachance, Claudine Rainville, Diane Bédard, Suzanne Petit, Robert Goyette, Serge Breton, Anne Vallent, Johanne Trudel, Diane Baillargeon, Serge St-Pierre et Lina Courtois

Conférencière invitée : Sabrina Turcotte du Cogesaf

Joanne Sarrasin préside l'Assemblée et Liane Savard agit en tant que secrétaire.

1. Ouverture de l'Assemblée

La présidente Joanne Sarrasin remercie les membres de leur présence et présente les membres actuels du conseil d'administration dont 10 sont sur place. Elle souligne le départ en cours de mandat du CA de Serge St-Pierre et le remercie chaleureusement pour sa contribution. Comme le prévoit nos règlements généraux, les membres du conseil d'administration ont nommé Aline Dumont qui a accepté de revenir siéger au CA.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour tel que présenté est proposée par Marielle Ledoux, appuyée par Paul Picard.

Adoptée à l'unanimité

3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 16 septembre 2022

L'adoption du procès-verbal tel que rédigé est proposée par Paul Picard, appuyée par Robert Goyette.

Adoptée à l'unanimité

4. Rapport des activités de l'année par la présidente et les membres du CA responsables de comité

Le CA a tenu cinq rencontres statutaires durant l'année. Les membres des comités permanents (qualité de l'eau, recrutement, communication) et du comité sur les bouées nautiques privées de renseignements ont tenu plusieurs réunions et présentent les actions réalisées. De plus, un groupe de travail a été mis sur pied afin d'évaluer le plan d'action quinquennal (2018-2023) et de revoir la mission, la vision et les valeurs de l'Association ; ce travail a donné lieu à l'élaboration d'un plan d'action triennal 2023-2026 contenant cinq (5) objectifs :

1) **Concertation avec les trois municipalités riveraines et de la MRC de Memphrémagog** (Joanne Sarrasin et Jacques Dodier)

Cette concertation est une priorité dans la planification triennale. Elle vise à coordonner les actions des trois municipalités concernées autour d'une ou des priorités d'action en vue de préserver et d'améliorer la qualité de l'eau de la rivière et du lac Magog, qui est en bien mauvais état. Ces priorités devront être définies par les personnes représentant chacune des municipalités. Cette concertation se veut à la fois au niveau technique, mais surtout au niveau politique.

D'ailleurs, le 19 mai l'APLMagog, aidée de Guy Jauron, directeur général de la MRC de Memphrémagog et d'Ingrid Dubuc, directrice du Bureau de l'environnement de la Ville de Sherbrooke, a convoqué une rencontre des 3 municipalités. Cette démarche constitue une première étape dans cet objectif. La rencontre s'est tenue dans les bureaux de la MRC. Y ont participé de Sherbrooke des élu.es et des personnels techniques et administratifs des trois municipalités et de la MRC Memphrémagog, une représentante du COGESAF et 5 personnes de l'Association.

Les objectifs de cette rencontre étaient de 1. Reconnaître la pertinence d'une concertation structurée autour des problématiques du Lac Magog 2. Désigner qui va y siéger 3. S'entendre sur les modalités de fonctionnement du comité incluant le soutien financier et le soutien logistique. 4. Éventuellement, identifier une ou actions prioritaires à mettre en place.

Les maires doivent se rencontrer afin de convenir du suivi à donner à notre proposition. De son côté, l'Association suivra de très près l'évolution de cet objectif. En ce sens, elle verra à élaborer un Plan directeur de l'eau (PDE) du lac Magog, lequel pourra s'inscrire dans le PDE du Cogesaf.

2) Qualité de l'eau (Germain Thibault)

Joanne Sarrasin en profite pour remercier chaleureusement Marielle Ledoux, Paul Picard, Karl Enners et Élizabeth Têtu pour leur contribution aux prélèvements de l'eau et aux mesures de transparence durant l'été 2022.

Le RSVL (Réseau Volontaire de Surveillance des Lacs) a produit un état de situation des tendances : le lac Magog se situe dans la catégorie mésotrophe, et est donc en difficulté.

La mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées de la Ville de Magog devrait contribuer à une amélioration de la situation. Les surverses, autorisées par le MELCCFP, continuent d'inquiéter les membres. Dossier à suivre.

Des prélèvements ont été faits dans certains tributaires des trois municipalités. Les analyses indiquent des taux élevés particulièrement en phosphore dans les ruisseaux Custeau et Venise situés principalement sur le territoire de la Ville de Magog, et en partie dans le Canton d'Orford, le ruisseau rouge (partie sud dans Magog et partie nord dans Sherbrooke), le ruisseau Lamontagne à Sainte-Catherine-de-Hatley, dépassent les normes en apports de phosphore et certains en coliformes fécaux, contribuent sans aucun doute à la piètre qualité de l'eau du lac.

Identifier et agir sur les causes de la pollution de chacun de ces tributaires demandent une volonté politique et un suivi réglementaire et financier qui relève des municipalités. L'APLMagog continuera de jouer son rôle de vigilance et de chien de garde.

Espèces exotiques envahissantes

Les moules zébrées ainsi que la myriophylle à épi sont indéniablement présentes dans le plan d'eau. À part le lavage préventif des embarcations, aucune mesure d'éradication ne semble donner des résultats à moins d'y investir des sommes colossales. Un symposium sur le sujet s'est tenu dernièrement sur le sujet durant lequel la députée de Compton/Stanstead, Marie-Claude Bibeau a fait l'annonce d'une subvention fédérale de 500,000\$ au CRE de l'Estrie pour développer une action concertée à ce sujet.

Un remède pour diminuer le développement des EEAE est de diminuer l'apport en phosphore. Le lavage des embarcations à la mise à l'eau et à la sortie constitue également une action bénéfique.

3) Signalisation et sécurité nautique (Jacques Dodier)

Les 28 bouées privées de renseignements de l'APLMagog ont été installées à différents endroits stratégiques sur le plan d'eau par Quai Ideal. Beaucoup d'autres demandes nous parviennent dont celles de l'Île du Marais. La signalisation est nécessaire et très appréciée, mais c'est une responsabilité municipale déléguée par Transports Canada. L'APLMagog a mis le système en place à partir de ses propres ressources, les municipalités devraient prendre le relais pour la récurrence de l'opération. Merci entretemps aux très précieux collaborateurs bénévoles Sylvain Fontaine et Robert Goyette, ainsi que les plongeurs: Jean-Marc Gaudreault et Paul Lafarge. Soulignons aussi la contribution financière de l'arrondissement de Brompton, Rock Forest, St-Élie et Deauville et pour l'entreposage des bouées.

Un autre aspect de la sécurité sur le plan d'eau est celui des patrouilles nautiques qu'on souhaiterait voir plus souvent et à des heures plus stratégiques.

4) Communication (Philippe Leng, Patricia Guekjian et Roger Paquette)

Les moyens utilisés présentement pour communiquer avec nos membres et nos partenaires sont les courriels, les infolettres ainsi que la page Web. La page Facebook permet l'interface avec le public. Le Plan triennal met l'accent sur les communications comme un moyen de sensibilisation et d'éducation.

Une autre dimension est le réseautage avec les partenaires où nous avons assuré une belle présence : conseils consultatifs en environnement (CCE), mise en place du Comité de liaison avec l'Île du Marais, Forums ou Symposiums, Colloques, Assemblées générales des partenaires affinitaires, implication à des activités de reconnaissance ou de sensibilisation. Tous les membres du CA ont contribué. Cependant, les membres du CA souhaitent améliorer ce volet. Des soumissions ont été demandées à des experts dans ce domaine.

5) Recrutement (Suzanne Chevalier)

Au 31 mars 2023, 480 personnes étaient membres en règle. Le recrutement des membres pour la prochaine année est en cours. L'objectif est d'atteindre 500 membres pour 23-24. Le nombre de membres constitue un poids politique favorable. La sollicitation dans certains secteurs est plus difficile (campings, condos, associations de riverains, etc.). Le comité recrutement discutera des moyens pour intéresser ces clientèles, et de façon générale présenter une valeur ajoutée à devenir membre.

Notre base de données compte actuellement environ 1 500 noms. Beaucoup de travail est requis pour la tenir à jour. Un merci très spécial à l'équipe : Henri Tourigny, Rose-Ange Proteau, Martin Roy, Suzanne Chevalier et Jacques Dodier qui ont fait un travail formidable.

5. Ratification des actions du Conseil d'administration du 16 septembre 2022 au 3 juin 2023

Suite aux informations transmises dans le rapport d'activités, les membres sont invités à ratifier les actions du CA.

Il est dûment proposé par Henri Tourigny, appuyé par Roger Caron de ratifier le rapport d'activités ainsi présenté.

Proposition adoptée à l'unanimité

6. États financiers : résultats au 31 mars 2023

La trésorière Suzanne Chevalier présente les états financiers et les résultats provisionnels.

7. Bilan au 31 mars

Présenté par la trésorière.

8. Élections au Conseil d'administration

Les règlements généraux de l'APLMagog prévoient que le CA doit être composé minimalement de 5 personnes et de 11 personnes au maximum. La présidente propose que Roger Caron agisse à titre de président des élections au CA.

Six personnes ont été élues au CA de 2022 pour une période de deux ans (2022-2024) (Patricia Guekjian, Roger Paquette, Joanne Sarrasin, Liane Savard, Germain Thibault et Aline Dumont (en remplacement de Serge St-Pierre).

Cinq postes sont donc à combler pour une période de deux ans (2023-2025).

Les candidatures des personnes suivantes sont proposées pour un mandat de deux ans (2023-2025) : Suzanne Chevalier, Jean Désy, Jacques Dodier, Martin Roy, Jean-François Lachance.

Il est dûment proposé et appuyé que le CA 2023-2024 soit composé de 11 personnes : Suzanne Chevalier, Jean Désy, Jacques Dodier, Aline Dumont, Patricia Guekjian, Jean-François Lachance, Martin Roy, Roger Paquette, Joanne sarrasin, Liane Savard et Germain Thibault.

Proposition adoptée à l'unanimité

La fonction de chacun des membres élus sera déterminée à la première rencontre du prochain CA

9. Sentinelles du Lac : présentation de Sabrina Turcotte du COGESAF

Brève présentation de l'organisme et particulièrement de son mandat de mettre en place une activité bénévole de Sentinelles pour chacun des lacs du bassin versant. L'organisme propose une formation (en personne ou en ligne) et un cahier d'observation particulièrement bien faits . Les rapports d'événements signalés par les sentinelles permettent de supporter les revendications auprès des municipalités ou d'autres instances concernées.

10. Parole aux membres

Plusieurs membres soulignent l'urgence de sensibiliser, d'éduquer la population et particulièrement les riverains et utilisateurs du plan d'eau à des pratiques moins dommageables. On nous suggère d'utiliser tous les moyens possibles pour ce faire : site web et page Facebook (remerciements à Patricia Guekjian), infolettres, publi-sacs, boîtes aux lettres... organiser des activités pour les familles, préparer la relève par des interventions dans les écoles ou des camps de jour pour les enfants...le Camp Savio à Ste Catherine de Hatley serait un endroit tout indiqué pour accueillir des groupes...Nous prenons bonne note de ces préoccupations !

11. Levée de l'assemblée

Les membres élus au CA remercient les personnes présentes.

Levée de l'Assemblée vers 13 h.

